



55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Association Veni Verdi

MVAC 20E Boîte 38, 18-20 rue Ramus
75020 Paris

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023



55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Veni Verdi

MVAC 20E Boîte 38, 18-20 rue Ramus
75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Veni Verdi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Veni Verdi relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note "Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons, entre autres travaux, porté une attention particulière :

- * au traitement des subventions, des fonds dédiés et des produits constatés d'avance,
- * au contrôle du chiffre d'affaires.

Pour ce faire, nous avons vérifié le respect de la réglementation comptable applicable selon le cas de figure, ainsi que le correct traitement comptable.

Par ailleurs, nous avons vérifié :

les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre

- lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse.
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 23 mai 2024

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT



Signé électroniquement le 23/05/2024 par
Patrick Laurent

<u>A C T I F</u>	Exercice au 31/12/2023		31/12/2022		<u>P A S S I F</u>	31/12/2023	31/12/2022
	brut	amortis.	Net	Net		Net	Net
<u>Actif immobilisé</u>					<u>Fonds associatifs</u>		
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs	82 500	90 000
Immobilisations corporelles	30 590	22 754	7 836	13 874	Réserve de Trésorerie		
Matériels et outillages	5 004	4 940	64	1 065	Report à nouveau	61 872	53 114
Installations et agencements divers	7 359	5 458	1 902	3 678	Résultat de l'exercice	-84 169	8 759
Matériel de transport	7 498	3 345	4 153	3 837	Subvention d'équipement	4 280	5 360
Matériel bureau et info.	10 729	9 011	1 718	5 294			
Immobilisations financières	1 455	0	1 455	347			
Dépôts, caution, avances, prêts	1 455	0	1 455	347			
TOTAL I	32 045	22 754	9 291	14 220	TOTAL I	64 483	157 232
					<u>Fonds reportés et dédiés</u>		
					Fonds dédiés sur subventions et dons affectés	8 675	27 468
					TOTAL II	8 675	27 468
<u>Actif circulant</u>					<u>Emprunt et Dettes</u>		
Ressources à recevoir	41 408	0	41 408	45 895			
Dons-Mécénat à recevoir	16 077	0	16 077	10 000	Emprunt auprès d'Établissements de crédit	773	5 336
Autres créances	43 033	0	43 033	75 778	Acompte reçu	3 235	1 475
Disponibilités	87 824	0	87 824	197 930	Dettes fournisseurs et comptes attachés	13 378	16 023
Banques	32 556	0	32 556	69 348	Dettes fiscales et sociales	75 626	76 997
Comptes Livrets	53 316	0	53 316	126 562	Autres dettes	65	16
Caisses	1 951	0	1 951	2 020			
<u>Charges constatées d'avance</u>	5 468	0	5 468	5 485	<u>Produits recus d'avance</u>	36 866	64 761
TOTAL II	193 810	0	193 810	335 089	TOTAL III	129 943	164 609
TOTAL ACTIF	225 854	22 754	203 100	349 309	TOTAL PASSIF	203 100	349 309

Charges d'exploitation		2023	2022	Produits d'exploitation	2023	2022
60 - ACHATS		47 818	78 308	70 - REVENUS D'ACTIVITES	268 292	287 133
- Fournitures matières 1ères		29 236	44 773	- Jeunesse - Ateliers éducatifs & pédagogiques	122 574	130 866
- Etudes - Prestations de services		8 356	16 384	- Adultes & Grand Public - Ateliers	20 732	27 853
- Electricité des locaux		1 457	572	- Partenariats entreprises	71 480	61 275
- Fournitures petits équipements - Atelier		6 618	15 430	- Partenariats scientifiques R&D	0	0
- Fournitures Bureau et entretien		2 152	1 149	- Formations	28 284	35 361
61 - SERVICES EXTERNES		15 730	7 494	- Vente de Récoltes	12 002	17 199
- Locations immobilières		9 120	2 563	- Matériel - prestations extérieures	13 221	14 580
- Locations mobilières		2 324	2 073	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	233 417	314 212
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance		1 741	889	ETAT	104 390	147 074
- Primes d'assurances		2 451	1 847	- Aides à l'emploi	17 642	25 388
- Documentation		93	122	- Subventions	86 748	121 686
- Divers		0		COLLECTIVITES LOCALES	114 831	138 202
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES		52 897	38 443	- Département	11 000	5 000
- Honoraires, prestataires, frais d'actes		16 000	16 202	- Villes	79 672	112 457
- Communication - publications/autres presta		27 028	14 341	- Région Ile de France	24 159	20 745
- Déplacements, Missions et réceptions		4 319	3 622	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	14 197	28 936
- Frais postaux - Télécommunication		555	654	- Bailleurs sociaux	3 505	12 150
- Frais bancaires et Cotisations diverses		4 995	3 624	- autres organismes publics	10 692	16 786
63 - IMPOTS ET TAXES		18 307	26 400	ORGANISMES privés	0	0
64 - FRAIS DE PERSONNEL		650 807	677 779	- fonds "semi public"	0	0
- Salaires brut		511 375	522 827	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	182 614	235 341
- Charges sociales		91 762	109 137	- Participation adhérents	450	650
- Autres charges de personnel		47 670	45 814	- Dons	46 255	45 646
65 - AUTRES CHARGES		162	1	- Mécénat	135 814	188 787
- Autres charges de gestion courante		162	1	- Autres produits de gestion courante	95	258
68 - DOTATIONS D'EXPLOITATION		17 418	34 682	78 - REPRISE D'EXPLOITATION	30 908	33 951
- Dotations aux amortissements		8 743	7 214	- Report des subventions et dons années antér.	27 468	25 388
- Engagem. à réaliser sur subv. et dons affectés		8 675	27 468	- Reprises amortis. prov. - transfert charges	3 439	8 563
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		803 138	863 107	TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	715 230	870 637
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		95	217	TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	1 754	1 004
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	198	TOTAL des PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 080	640
TOTAL CHARGES		803 233	863 522	TOTAL PRODUITS	719 064	872 281
Résultat Net		-84 169	8 759			
TOTAL GENERAL		719 064	872 281	TOTAL GENERAL	719 064	872 281
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE		EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Bénévoles		141 500	128 600	Bénévolat	141 500	128 600
Mise à disposition Biens et services			21 800	Prestations en nature		
				Dons en nature	suspens	21 800
Total Contributions en nature		141 500	150 400	Total Contributions en nature	141 500	150 400

ANNEXES

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

PREAMBULE

Veni Verdi est une association 1901, créée le 10/11/2010, dont l'objectif est de créer des jardins en milieu urbain pour agir sur l'Environnement, la Société et l'Économie.

Veni Verdi intervient sous différentes formes notamment :

Dans les établissements scolaires :

- Aménagement de micro fermes, de potager sur les toits ou en pleine terre
- Réalisations et animations ponctuelles

Après des bailleurs sociaux pour créer un coin de nature dans les résidences :

- Le jardin partagé entre habitants permet de se retrouver dans un lieu neutre autour d'objectifs communs,
- Installation de micro ferme, animations d'ateliers de jardinage ponctuel intérieur/extérieur...

Après des entreprises :

- Proposer une journée à la ferme ou une matinée sur un toit,
- Participer à un projet collectif dans le cadre d'une action en team building
- Créer une micro-exploitation sur un toit, dans un local...

Par formations pour adultes pour devenir agriculteur de proximité.

Par la vente de sa propre production...

L'équipe de Veni verdi est composée d'une dizaine de salariés professionnels intervenant sur différents sites.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 203 100 E.

Le résultat net comptable est une perte de 84 169 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/05/2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La perte comptable constatée sur l'exercice 2023 est suffisamment significative pour rendre préoccupantes les perspectives concernant la continuité d'exploitation de l'association. Plusieurs mesures ont été prises pour rassurer quant à l'avenir, notamment

- Ne pas prévoir le renouvellement et/ou le remplacement concernant les six départs programmés sur l'année 2024 de salariés en fin de contrats de travail à durée déterminée.
- Réorienter la stratégie des Ressources humaines vers une approche prudente dans la gestion des coûts
- Concentrer les projets sur une zone géographique plus limitée
- Accroître la recherche de financements de subventions et de mécénat.
- Surveiller et répondre à des marchés publics adaptés au savoir-faire de l'association

Les enjeux pour 2024 sont de taille puisqu'ils devront non seulement permettre un retour à l'équilibre du modèle économique de l'association mais également produire un excédent pour reconstituer les réserves permettant de reconstituer un fonds de roulement indispensable au fonctionnement de l'association.

Le prévisionnel de trésorerie au titre des prochains mois à venir permet de rassurer et de rester positif sur l'avenir de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
- Immobilisations Corporelles :
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 7 ans,
 - Matériels de bureau Linéaire sur 4 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobilier de bureau Linéaire sur 4 ans,

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations : 32 045 €

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	30 590	22 754	7 836
Immobilisations financières	1 455		1 455
TOTAL	32 045	22 754	9 291

L'association a essentiellement investi plusieurs vélos en 2023.

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé sur les locaux

Etat des créances = 105 986 E**ÉTAT DES ECHEANCES DE CREANCES**

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances Activités Ateliers	41 408	41 408		
Mécènes à recevoir	16 077	16 077		
Subventions à recevoir	42 133	42 133		
Autres Créances	900	900		
Charges constatées d'avance	5 468	5 468		
Total des créances	105 986	105 986		

Les créances correspondent à des facturations, subventions et mécènes 2023 dont les règlements sont intervenus en 2024.

Trésorerie = 87 824 E

L'association dispose d'un total des disponibilités s'élève à 87 824 €

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/23
Compte courant	32 556
Compte Livret & autre	53 316
Caisses	1 951
TOTAL	87 824

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 64 483 €

• Fonds propres avec Droit de reprise	82 500 €
• Report à nouveau	61 872 €
• Résultat de l'exercice	- 84 169 €
• Subvention pour investissement	4 280 €
• TOTAL Fonds propres	64 483 €

Fonds propres avec Droit de reprise :

Paris Initiative Entreprise (PIE) a accordé, le 20/01/2021, un contrat d'apport avec droit de reprise pour un montant de 60 000 euros sur une durée totale de 10 ans, dont un délai de remboursement de 5 ans, pour financer le développement de l'association.

France active Ile de France a accordé, le 20/01/2021, un contrat d'apport avec droit de reprise pour un montant de 30 000 euros sur une durée totale de 5 ans, dont un délai de remboursement d'1 an, pour financer le développement en investissement et en fonctionnement de l'association.

Report à Nouveau :

Le Résultat en positif au 31/12/2022 d'un montant de 8 759 € est affecté en Report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2023 se traduit par une perte comptable de 84 169 €.

Subventions d'équipement :

Les subventions d'investissements accordées pour 7 000 € ont été entièrement dépensées pour 7 035 euros.

Fonds dédiés = 8 675 E

Fonds dédiés par projet	Année 2023	dotation fonds dédiés	Reprise fonds dédiés	Total fonds dédiés 2023
Fds dédiés- Cité éducative porte 20e	4 600		4 600	
Fds dédiés Préfecture 75 -Quartier d'été	1 500		1 500	
Fds Dédié Pref75 FIPD PréventionDélincu		2 500		2 500
Fonds dédiés Vde P achat de matériel	5 093	1 077	5 093	1 077
Fds dédié Ville de Paris – Ateliers GAB	1 400		1 400	
Fds dédiés – Paris Habitat	6 000		6 000	
Fds dédié ICF La Sablière		2 274		2 274
Fds Dédié CAF Paris Pédagogie Vivant		2 824		2 824
Total fonds dédiés sur subvention	18 593	8 675	18 593	8 675
Fds dédiés Fondation le Marchand POL	5 000		5 000	
Fds dédiés Catalyons POL	1 000		1 000	
Fds dédié Fondation SNCF -PMF	1 875		1 875	
Fds dédié Fondation Géotec - EVA	1 000		1 000	
Total fonds dédiés sur mécénat	8 875		8 875	

A noter, la totalité des fonds dédiés reportés sur 2023 a été utilisée sur l'exercice 2023.

Un report de dépenses est prévu sur 2024 concernant des projets financés et accordés en 2023.

Etat des dettes = 129 943 E

ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	773	773		
Acompte reçu	3 235	3 235		
Dettes fournisseurs	13 378	13 378		
Dettes fiscales et sociales	75 626	75 626		
Autres dettes	65	65		
Produits constatés d'avance	36 866	36 866		
Sous-Total du Bilan Passif	129 943	129 943		

Emprunts et dettes assimilées

Le poste « Emprunts et dettes assimilées » correspond un contrat de prêt contracté en 2019 et qui se terminera en février 2024.

Dettes fournisseurs

Le poste « Dettes fournisseurs » correspond à des factures diverses qui seront payés en 2024.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé des charges de personnel relatives aux cotisations sociales du 4^{ème} trimestre 2023, aux provisions pour congés payés et de la taxe sur la formation 2023.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 715 230 E

Les ressources internes de l'association = 268 292 E

Produits d'exploitation	2023	2022
70 - REVENUS D'ACTIVITES	268 292	287 133
- Jeunesse - Ateliers éducatifs & pédagogiques	122 574	130 866
- Adultes & Grand Public - Ateliers	20 732	27 853
- Partenariats entreprises	71 480	61 275
- Partenariats scientifiques R&D	0	0
- Formations	28 284	35 361
- Vente de Récoltes	12 002	17 199
- Matériel - prestations extérieures	13 221	14 580

Les ressources internes de l'association sont composées essentiellement d'ateliers d'animation, d'accompagnement et de sensibilisation à l'environnement ainsi que les Dons et mécénats.

Les subventions de fonctionnement = 233 417 E

1/ Les subventions sur les contrats aidés = 17 642 E

Produits d'exploitation	2023	2022
- ASP – CUI & Emplois francs	17 642	25 388

2/ Les autres subventions 215 775 E

Produits d'exploitation	Comptes 2023	Comptes 2022
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	215 775	283 731
ETAT	86 748	121 686
- Subventions (CGET ANRU...)	86 748	121 686
COLLECTIVITES LOCALES	114 831	133 109
- Département	11 000	5 000
- Villes	79 672	107 364
- Région Ile de de France	24 159	20 745
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	14 197	28 936
- Bailleurs sociaux	3 505	12 150
- autres organismes publics	10 692	16 786
ORGANISMES privés	-	
- fonds "semi public"	-	

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, régulièrement intéressés par ses activités.

Les cotisations, dons et mécènes : 182 614 E

Produits d'exploitation	Comptes 2023	Comptes 2022
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	182 614	235 341
- Participation adhérents (cotisations, adhésion)	450	650
- Dons	46 255	45 646
- Mécénat	135 814	188 787
- Autres produits de gestion courante	95	258

Les transferts de charges et reprises sur fonds dédiés : 30 908 E

Produits d'exploitation	Comptes 2023	Comptes 2022
78-79 – Reprise sur provisions et Transfert de charges	30 908	33 951
- Utilisation de fonds dédiés	27 468	25 388
- Transfert de charges	3 439	8 563

Les dépenses d'exploitation = 803 138 E

Les Achats = 47 818 E

Charges d'exploitation	Comptes 2023	Comptes 2022
60 - ACHATS	47 818	78 308
- Fournitures matières 1ères	29 236	44 773
- Etudes - Prestations de services	8 356	16 384
- Electricité des locaux	1 457	572
- Fournitures petits équipements - Atelier	6 618	15 430
- Fournitures Bureau et entretien	2 152	1 149

Les achats représentent pour l'essentiel des matières premières et petits équipement nécessaires au fonctionnement des sites dont Veni Verdi est en charge et au bon déroulement des ateliers.

Services extérieurs = 15 730 E

Charges d'exploitation	2023	2022
61 - SERVICES EXTERNES	15 730	7 494
- Locations immobilières	9 120	2 563
- Locations mobilières	2 324	2 073
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	1 741	889
- Primes d'assurances	2 451	1 847
- Documentation	93	122

Les services extérieurs sont essentiellement composés des 2 postes « loyers » et « assurance ».

Autres Services extérieurs = 52 897 E

Charges d'exploitation	2023	2022
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	52 897	38 443
- Honoraires, prestataires, frais d'actes	16 000	16 202
- Communication - publications	27 028	14 341
- Déplacements, Missions et réceptions	4 319	3 622
- Frais postaux - Télécommunication	555	654
- Frais bancaires et Cotisations diverses	4 995	3 624

Le poste est principalement composé de diverses charges nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les Charges de personnel : 669 114 E

Charges d'exploitation	2023	2022
IMPOTS ET TAXES	18 307	26 400

Les taxes représentent la formation continue et la taxe sur les salaires.

Charges d'exploitation	2023	2022
FRAIS DE PERSONNEL	650 807	677 779
- Salaires brut	511 375	522 827
- Charges sociales	91 762	109 137
- Autres charges de personnel	47 670	45 814

L'augmentation des charges de personnel est la résultante de l'augmentation de l'effectif moyen.
L'effectif est de 16.80 salariés en 2023 (contre 19.44 salariés en 2022 (équivalent temps plein)) -

Evaluation des contributions en nature : le bénévolat et Dons

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	2023	2021
Mise à disposition Biens et services		21 800
Bénévoles	141 500	128 600
Budget Général	141 500	150 400

La valorisation du bénévolat est effectuée en respectant le taux horaire brut minimum du SMIC intégrant les charges sociales patronales.

De nombreux bénévoles participent aux activités de l'association, en plus des salariés.

Dérogations aux prescriptions comptables

NÉANT

Modification affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

NÉANT

Evènements post-clôture

NÉANT